

Le secteur d'Auvours

Un exploitant agricole souhaitait créer son siège d'exploitation d'élevage de chevaux et de poneys dans le secteur d'Auvours, à Yvré-l'Évêque. Une procédure avec concertation a été engagée pour modifier le Plu afin de rendre possible ce projet d'installation.

Page modifiée le lundi 21 août 2023 • Données Le Mans Métropole

Contexte



© Le Mans Métropole

Le secteur d'Auvours se situe à l'est de l'agglomération mancelle, commune d'Yvré-l'Évêque, entre l'autoroute A 28 et la route de Paris, RD 314 et 323.

L'exploitant agricole propriétaire des terres attenantes au Château d'Auvours, à proximité immédiate de la zone d'activités du même nom, projetait d'y **installer son siège d'exploitation** d'élevage de chevaux et de poneys de sport.

Cette nouvelle installation nécessitait de **construire un bâtiment agricole** pour accueillir des box, un manège et des aires de stockage en bordure du chemin des Filles-Dieu, CR 45.

Localisation



DR

Le terrain identifié pour le projet constituait une prairie occupée par des chevaux. Il faisait l'objet d'une **protection** au Plan local d'urbanisme (Plu) au titre des espaces boisés classés. Or, ce terrain à vocation agricole n'était pas boisé.

Adaptation

Afin de permettre la construction des installations nécessaires à l'activité agricole, il était nécessaire de supprimer cette protection tout en maintenant l'objectif général de valorisation du caractère paysager du secteur.

Cette adaptation a nécessité une **révision allégée** du Plu approuvée le 15 décembre 2022.

Enquête publique

L'enquête publique portant sur le projet de révision allégée n° 2 du plan local d'urbanisme communautaire de Le Mans Métropole s'est tenue **du 3 au 17 octobre 2022**.

Vous pouvez [retrouver en ligne le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur](#) pendant un an.

8 à 12
mois

C'est le délai de mise en œuvre de la procédure allégée engagée ici pour adapter le Plu.

